

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU
MOMENT DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE DE PRESSE NO 33A

le 27 septembre 1967

Bureau de Presse
866 United Nations Plaza
New York, N.Y.
Plaza 1-5600

Texte du discours de l'honorable Paul Martin,
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,
à la XXIIe Session de l'Assemblée générale des
Nations Unies,
le 27 septembre 1967

Monsieur le Président,

Je désire vous féliciter très chaleureusement de votre élection comme Président de cette Assemblée. Mon Gouvernement considère votre élection comme un hommage non seulement à votre personne, mais aussi au rôle important joué par la Roumanie dans les affaires mondiales. Je désire vous assurer de ma plus complète collaboration au cours des prochaines semaines. Puis-je également profiter de l'occasion pour souligner les services rendus par votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Pazhwak de l'Afghanistan.

Introduction

Si nous en jugeons d'après l'intensité et la fréquence de son activité depuis la fin de la 21e session, l'Organisation des Nations Unies est en pleine forme et en parfaite santé. Deux sessions spéciales de l'Assemblée, une série presque ininterrompue de réunions du Conseil de Sécurité, sans parler de l'activité courante d'autres organismes des Nations Unies, témoignent de la vitalité de l'Organisation.

Même si le bilan de cette activité est encourageant, d'aucuns prétendent que les résultats obtenus sont plutôt décevants et que les Nations Unies ont simplement confirmé leur réputation d'être une Assemblée délibérante plutôt qu'un instrument d'action. Les problèmes à l'ordre du jour, que l'on a qualifiés d'étroitement liés l'un à l'autre, n'ont pas encore été résolus. Toutefois, il faut reconnaître que les débats oratoires, même s'ils sont faciles, valent encore mieux que le recours à la force. Il est réconfortant de voir l'ordre du jour aussi chargé, car cela prouve que le monde entier sait faire confiance à cette Organisation pour régler ses problèmes. Le Canada estime, pour sa part, que l'avenir des Nations Unies est lié à la capacité de cette organisation de servir de lieu de rencontre universel aux intérêts, aux idéologies et aux points de vue les plus différents. Sans rencontres, la collaboration n'est

1944

1944

1944

1944

pas possible. Sans discussions, il n'y a pas d'entente. Il ne faut pas oublier que les Nations Unies ont réussi à obtenir un cessez-le-feu au Moyen-Orient et qu'elles ont assumé la responsabilité du Sud-Ouest africain. Le fait que nous progressons lentement et que de fréquents arrêts s'imposent en cours de route ne doit pas être imputé au véhicule, mais à la route qu'il nous faut parcourir.

Tous les états membres approuvent les grands principes de la Charte du fait même de leur appartenance à l'Organisation. Là où nous pouvons errer et récolter le désenchantement, c'est lorsque nous cherchons à transformer en réalités ces idéaux. Un désir de faire des concessions réciproques doit nous animer, et je suis heureux de constater que l'on a fait, au cours des deux sessions spéciales de l'Assemblée cet été, des efforts sincères et persévérants de part et d'autre pour en arriver à un accommodement. Il est compréhensible que dans les circonstances on ne soit pas parvenu à un accord. Ce qui importe, c'est de ne pas se laisser abattre par les difficultés. La frustration ressentie doit au contraire agir comme un stimulant; elle doit nous porter à redoubler d'efforts pour régler les problèmes encore en souffrance.

Je m'attacherai ce matin à passer en revue les principales questions qui préoccupent actuellement les Nations Unies, à mettre en évidence les progrès réalisés dans certains domaines et à suggérer des moyens susceptibles de promouvoir notre commun intérêt dans la mise en pratique des principes et de l'esprit de la Charte.

Moyen-Orient

Le Moyen-Orient est l'une des préoccupations majeures de l'Organisation des Nations Unies en ce moment. Le Canada a suivi les événements survenus dans ces pays avec anxiété en ce qui concerne l'avenir de cette région historique du monde et avec compassion à l'égard des milliers d'innocentes personnes qui comme toujours sont les premières victimes de la guerre. Le Canada s'est senti directement engagé dans ces problèmes du Moyen-Orient puisqu'il est membre du Conseil de Sécurité, qu'il participe à la Force d'Urgence des Nations Unies et à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Enfin, par sa contribution financière à l'Office de Secours et des Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés, le Canada se range parmi les pays qui contribuent le plus au programme de cet Office. Aucun fait n'illustre mieux la contribution vitale des Nations Unies à cette région que le rôle indispensable que continuent de jouer deux de ces organisations dans le soulagement de la misère et le maintien d'une paix relative.

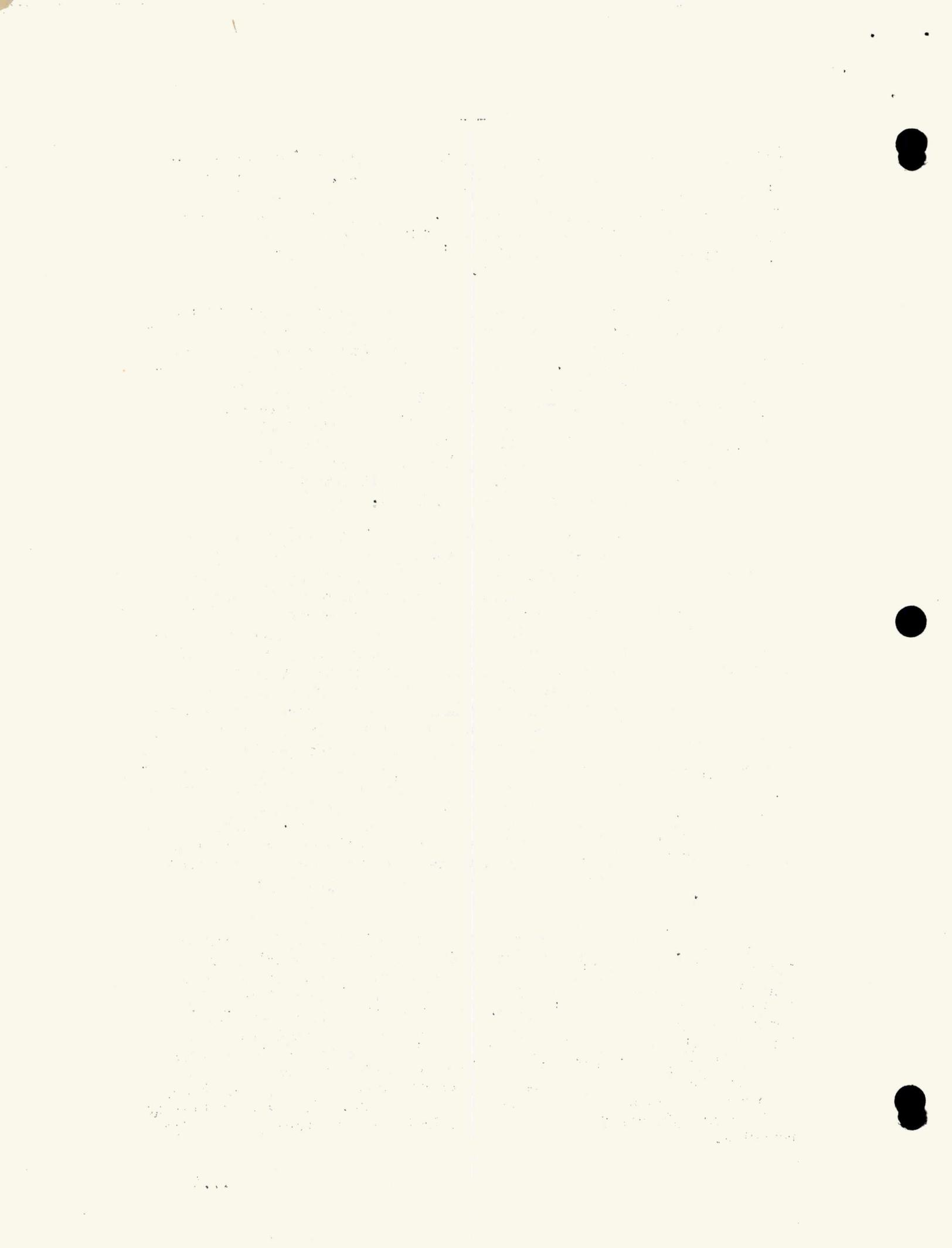
Il est toutefois évident que nous n'avons pas encore réussi à jeter les bases d'une paix durable. La mise en oeuvre d'un tel objectif a été le souci constant du Canada depuis 1947. Nous avons vu l'occasion nous échapper en 1949. Dans les premiers mois de 1957, le Canada a souligné et rappelé à cette Assemblée l'importance vitale de prendre action pour faire disparaître les causes de conflit.

Lorsque de nouveau la tension a recommencé à s'accroître au Moyen-Orient le printemps dernier, le Canada a demandé, de concert avec d'autres pays, au Conseil de Sécurité d'exhorter les parties en cause à ne pas envenimer le différend. Il nous incombe de nouveau à tous, et en particulier aux membres permanents du Conseil de Sécurité, de redoubler aujourd'hui d'efforts pour jeter les bases d'un règlement durable du conflit.

Je déclarais lors de la Ve Session spéciale d'urgence, le 23 juin dernier, que le Canada considère que le retrait des forces israéliennes, tout essentiel qu'il est, doit être relié aux autres problèmes de base en jeu. Tel demeure notre point de vue. Ces problèmes comprennent le respect de l'intégrité territoriale de tous les états de la région et la cessation de l'état de belligérance, la reconnaissance pour tous les pays des droits d'accès inoffensif aux eaux internationales, l'acceptation des revendications justes des réfugiés, de même que la préservation du caractère spirituel et religieux de Jérusalem au moyen, je le souhaite, d'une surveillance internationale exercée par les Nations Unies.

On devrait tout d'abord tenter de déterminer s'il est possible de reprendre et de mener à bonne fin les efforts déployés en juillet à la Session spéciale d'urgence pour élaborer une résolution réunissant une partie ou l'ensemble de ces principes. Si nous parvenons à un accord de principe, il faudrait alors donner suite à la recommandation faite par le Secrétaire général dans l'introduction de son Rapport annuel et l'autoriser à nommer un représentant spécial au Moyen-Orient qui pourrait y constituer un intermédiaire dont on a grandement besoin entre les parties et rendre compte à notre Organisation, en les interprétant, des événements qui se déroulent en cette partie du monde. Cependant, même si nous n'en arrivons pas à un accord sur une déclaration de principe, j'estime que les Nations Unies devraient quand même envoyer sans délai dans cette région un représentant spécial du Secrétaire général nanti d'un mandat général en vue d'établir et de maintenir des contacts avec toutes les parties intéressées et travailler au rétablissement de la paix. Cette nomination ne constituerait nullement une victoire de l'une ou l'autre partie, mais prouverait que les Nations Unies entendent s'acquitter de leur responsabilité d'encourager le règlement pacifique des différends.

J'aimerais maintenant aborder spécifiquement la question des réfugiés. Le rapport le plus récent du Secrétaire général, basé sur les faits recueillis par son représentant, nous place de nouveau devant notre responsabilité de préserver et de mieux respecter "la dignité et la valeur de l'homme". Son rapport souligne un urgent besoin d'aide internationale de toute sorte et le Gouvernement du Canada étudie la façon d'accroître son aide. Toutefois la générosité des donateurs, et je sais que plusieurs gouvernements ont fait beaucoup au cours des années pour venir en aide aux réfugiés du Moyen-Orient, ne permettra pas de régler le problème à la base. Il est essentiel que tout accord général fasse justice aux droits et aux réclamations des réfugiés.



Les principes de compensation, de rapatriement et de réinstallation déjà énoncés par cette Assemblée dans des résolutions antérieures nous offrent les grandes lignes en vue d'établir les réfugiés dans des demeures permanentes. Les parties directement en cause doivent reconnaître leurs obligations morales et historiques envers les réfugiés, mais on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent seules mettre à exécution d'une façon efficace un tel programme.

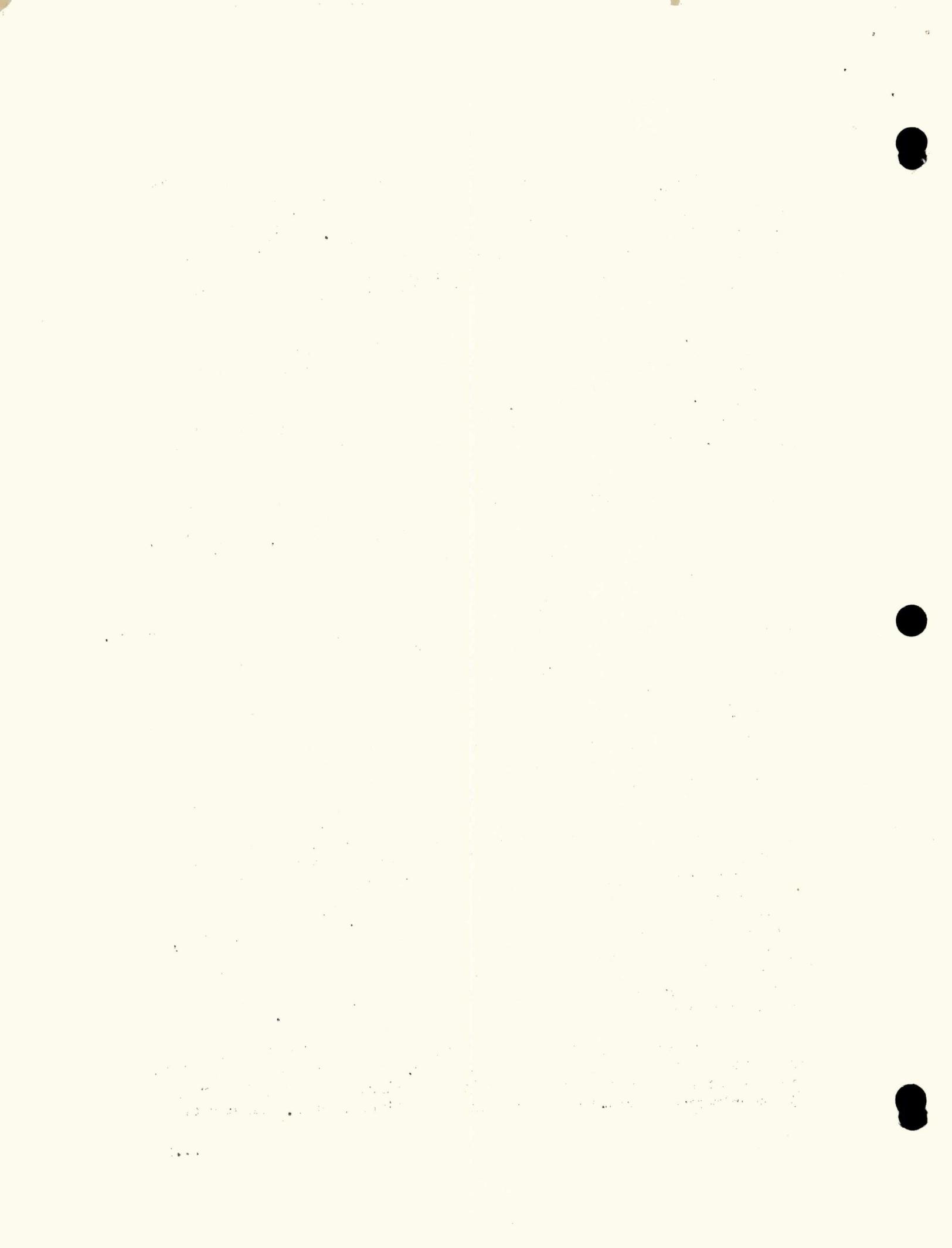
J'ose donc espérer que notre Organisation étudiera sérieusement la possibilité d'élaborer un programme d'action internationale coordonnée destinée à assumer le développement économique de cette région sur une grande échelle. Ce programme pourrait aussi fournir un cadre qui non seulement permettrait de régler le problème des réfugiés, mais ramènerait en cette région une ère de paix et de prospérité. Il ne sera possible de réaliser ce plan qu'avec l'appui de tous les membres de notre Organisation et la collaboration des différents pays du Moyen-Orient. Un tel plan devrait englober le développement de l'agriculture et des mines et prévoir des moyens de planifier la mise en valeur des ressources en eau et, si possible, des projets de dessalement de l'eau de mer et de production d'énergie électrique.

La réussite d'un tel programme international semble liée à la solution simultanée des autres grands problèmes encore en souffrance. Il ne faut toutefois pas attendre le règlement de tous ces problèmes pour mettre au point un programme d'application pratique et pour créer les rouages appropriés.

AFRIQUE

Un autre problème qui a préoccupé les Nations Unies au cours de l'année écoulée est la situation dans le Sud africain, particulièrement en Rhodésie et au Sud-Ouest africain. Le Canada a appuyé, et je désire réitérer cet appui, la Résolution 2145 mettant fin au mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain et plaçant ce territoire sous la responsabilité directe de l'O.N.U. En tant que membre du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain, le Canada a participé activement à la recherche des moyens pratiques de mettre en oeuvre cette résolution. Cette recherche n'a pas abouti à un arrangement permettant de réaliser le changement d'administration décidé pour le territoire du Sud-Ouest africain. J'espère que l'Assemblée voudra envisager d'autres façons de régler le problème, y compris la consultation préliminaire des habitants et des autorités de facto du Sud-Ouest africain. Cette consultation pourrait être menée par un représentant du Secrétaire général, comme proposé par un certain nombre de délégations, dont celle du Canada.

L'attitude adoptée par le gouvernement de l'Afrique du Sud ne manque toutefois pas de nous inquiéter. Mon Gouvernement considérerait comme invalide toute tentative de l'Afrique du Sud de morceler le territoire du Sud-Ouest africain ou de l'incorporer. Le caractère



international du territoire de même que les intérêts de ses habitants doivent être les considérations primordiales qui guident notre action. De même nous n'avons aucun autre choix dans ce que nous voulons faire que de tenir compte de la capacité et des ressources des Nations Unies.

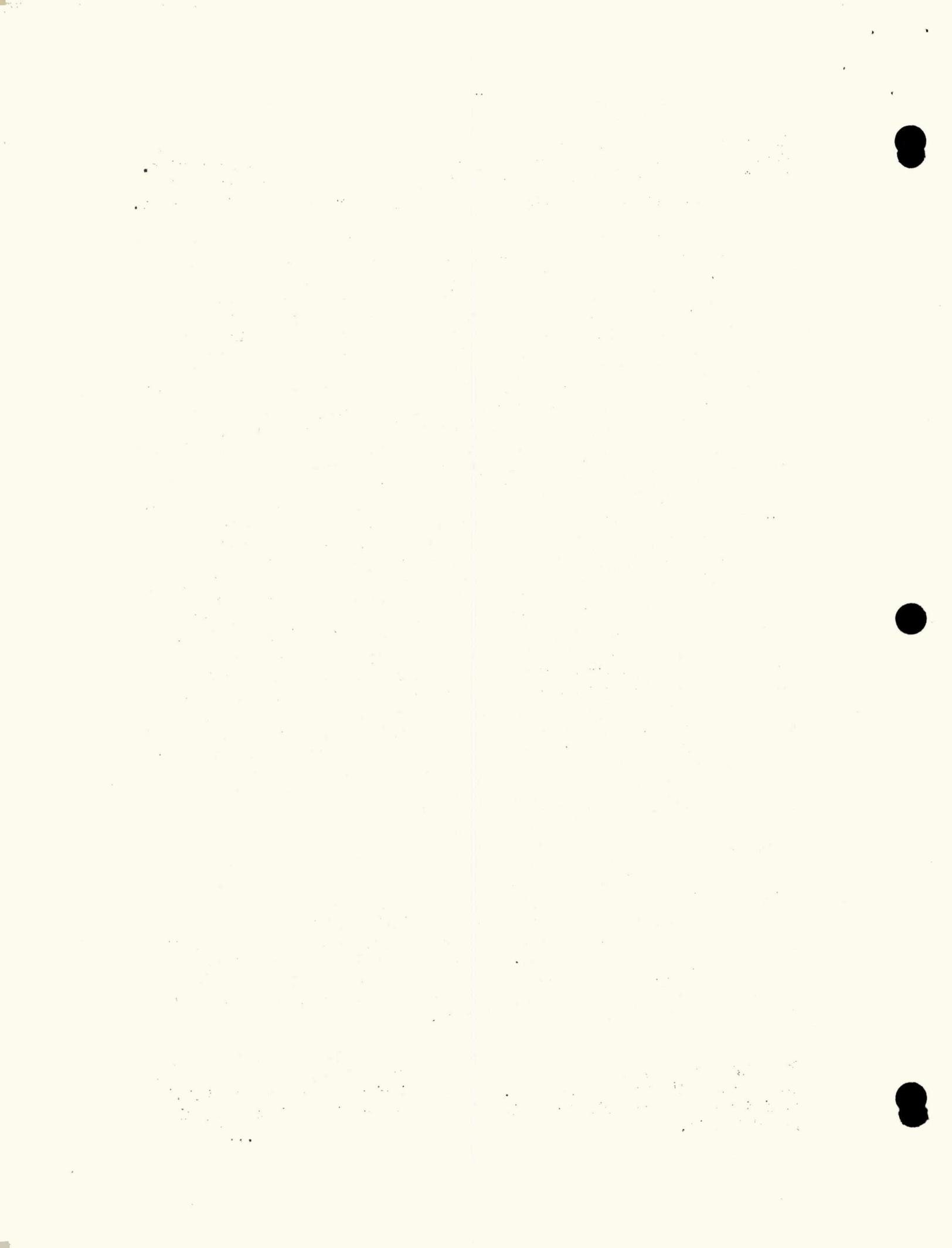
En décembre 1966, le Conseil de Sécurité prenait des décisions d'une grande portée en votant des sanctions obligatoires contre la Rhodésie. Le Canada a toujours soutenu que la Rhodésie ne devait pas accéder à l'indépendance avant d'avoir accepté le régime de la majorité. Nous respectons à la lettre les décisions du Conseil de Sécurité. En effet il y a une interdiction complète d'échanges commerciaux entre le Canada et la Rhodésie. Je suis toutefois déçu de constater par certains indices que la décision du Conseil de Sécurité n'est pas entièrement respectée. Sans la complète collaboration de tous les états l'objectif des Nations Unies sera frustré. Nous attendons avec impatience le rapport du Secrétaire général sur l'application des sanctions. Une fois en possession de ce rapport, le Conseil de Sécurité pourra mieux décider quelles nouvelles mesures il devrait prendre.

Il est évident que l'un des principaux obstacles à une mise-en-oeuvre efficace des mesures recommandées par les Nations Unies en ce qui a trait au Sud africain est le refus persistant de collaborer du gouvernement de l'Afrique du Sud. Quelles que soient les solutions ou les méthodes envisagées, nous nous heurtons toujours à son implacable opposition. Mon Gouvernement est entièrement conscient du dilemme qui s'offre: d'une part on ne peut ignorer les répercussions de la politique sud-africaine pour la communauté internationale et, d'autre part, envisager actuellement une confrontation physique avec ce pays entraînerait de graves conséquences. Il est évident qu'une telle confrontation poserait des problèmes énormes aux pays qui auraient à accepter la responsabilité primordiale de prendre les mesures requises. Nous avons un intérêt légitime de faire tout en notre pouvoir pour bannir l'apartheid comme un instrument de la politique de l'Afrique du Sud. En même temps nous devons reconnaître que les intérêts profonds des nations seraient mieux servis par un équilibre judicieux entre nos fins et nos moyens.

VIETNAM

Il serait encourageant et réconfortant pour nous tous d'être en mesure de constater que le calme est revenu au Vietnam depuis que, il y a un an, lors de la dernière réunion de cette Assemblée, nous nous sommes penchés sur les problèmes internationaux. Tel n'est toutefois pas le cas. La souffrance et la destruction n'y ont pas diminué. Malgré tous les efforts consacrés à la recherche d'une base de négociation, y compris ceux de mon pays, les problèmes sous-jacents au conflit restent entiers.

Nous devons à nouveau étudier la possibilité pour cette Organisation de jouer un rôle dans la recherche d'une solution pacifique acceptable aux deux parties, et dans l'avènement de la stabilité politique et du progrès économique dans cette région qui en a un si grand besoin.



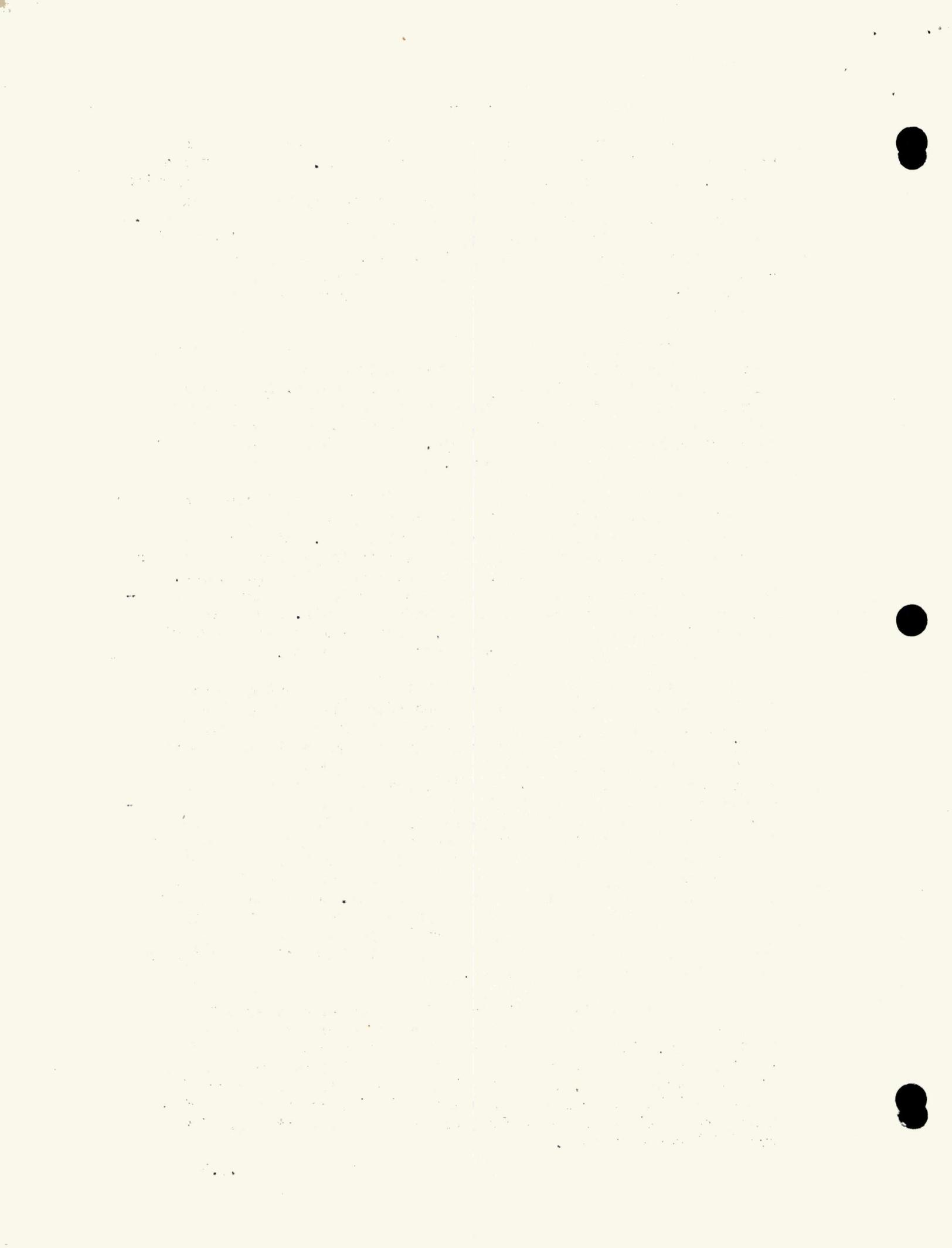
Les Nations Unies ont évidemment d'excellentes raisons de ne pas intervenir immédiatement et officiellement. Il ne faut pas oublier, et je regrette qu'il en soit ainsi, que certaines des parties directement en cause dans ce conflit ne sont pas représentées aux Nations Unies. Je ne prétends pas que leur appartenance à cette Organisation permettrait automatiquement d'en arriver plus rapidement à une solution concrète du problème vietnamien. Je ne puis prédire que cette situation soit modifiée dans un proche avenir, mais je ne crois pas que l'on doive attendre un tel changement pour tenter de rétablir la paix.

L'impuissance des Nations Unies devant ce problème s'explique aussi par l'incapacité des grandes puissances de se mettre d'accord sur les causes du conflit et les moyens de le régler. Le Conseil de Sécurité ne peut faire oeuvre utile que si tous ses membres acceptent de collaborer à l'établissement de la paix et de la sécurité dans le monde comme le leur enjoint la Charte. Cette collaboration me semble impossible à obtenir pour le moment.

Cette prise de conscience réaliste de notre incapacité d'agir en tant que collectivité ne doit toutefois pas nous servir de prétexte à l'apathie ou à l'inertie de chacun d'entre nous. Voilà l'opinion du Secrétaire général si on en juge par ses efforts pressants et répétés pour en arriver à une solution. Telle est aussi notre conviction. Nous devons tenter de mettre en oeuvre toutes les ressources et explorer tous les moyens susceptibles de ramener la paix. Nous devons parvenir à rétablir une paix durable. C'est d'ailleurs là le souci primordial qui a donné naissance à cette Organisation.

J'estime que nous avons l'obligation, en tant que membres de cette Organisation dont nous faisons nôtres les buts et les obligations, d'exprimer notre inquiétude en termes assez clairs et précis pour qu'elle soit perçue par tous ceux qui sont directement en cause dans ce conflit. Nous devons en même temps avoir recours à toutes nos ressources d'ingéniosité, d'imagination, de souplesse et surtout à notre sens de la justice pour mettre au point un accommodement qui soit acceptable aux parties et permette de les amener à la table des négociations. Que le moyen le plus direct choisi pour en arriver à un tel résultat s'inspire de la Charte ou de la Conférence de Genève importe moins, à mon avis, que les possibilités qu'il nous offre de mettre un terme au conflit. Le Canada, qui assume des responsabilités particulières en tant que membre de la Commission internationale de Contrôle, continuera à faire jouer cette appartenance ou s'associera aux autres membres de la Commission pour amener les parties au conflit à négocier.

Pour moi, il ne fait aucun doute que le premier pas à faire dans cette direction mettra en jeu la question des bombardements du Nord-Vietnam. Il est clair que toute tentative pour amener les parties à négocier seront vouées à l'échec tant qu'on aura pas mis fin aux bombardements. Il s'agit là d'un geste de haute priorité préalable à la désescalade du conflit et à l'ouverture de négociations, comme l'ont souligné plusieurs des représentants qui m'ont précédé à cette tribune.



Mais n'allons pas croire que la cessation des bombardements seule amènera la fin des hostilités. Il n'existe ni formule magique, ni remède simple pour régler des problèmes aussi complexes que ceux qui sont en cause dans le conflit au Vietnam. J'ai déjà suggéré, dans un discours prononcé à Ottawa le 11 avril dernier qu'un moyen de s'engager sur la route de la paix serait d'appliquer progressivement l'accord sur le cessez-le-feu conclu à Genève en 1954. J'ai proposé alors les étapes suivantes pour en arriver à ce but:

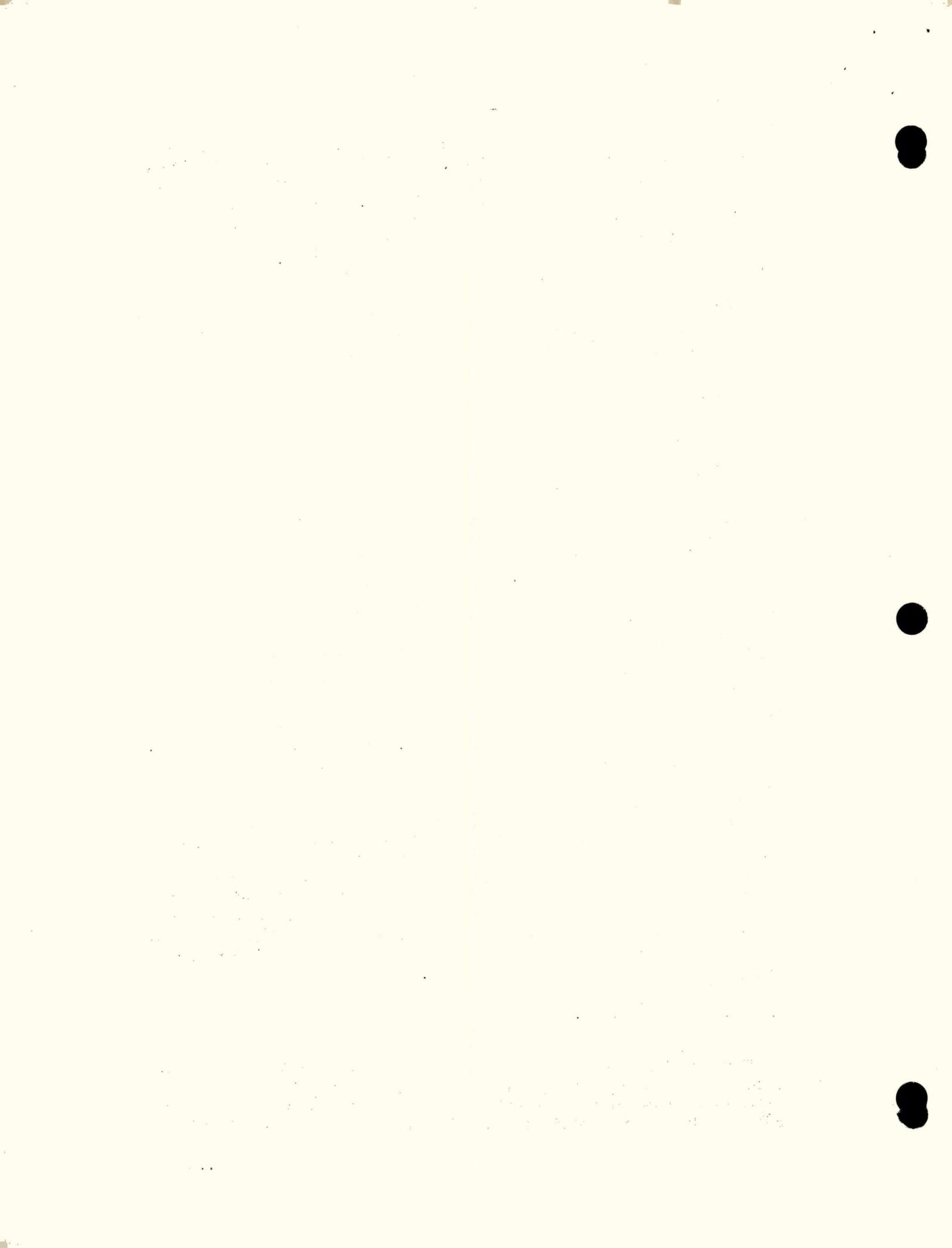
- 1) comme premier pas d'un désengagement, cessation des bombardements au Nord-Vietnam et restauration du statut de la zone démilitarisée accompagné d'une surveillance internationale efficace;
- 2) maintien des opérations militaires et du potentiel militaire à leur niveau existant;
- 3) cessation des hostilités entre les parties, c'est-à-dire application d'un cessez-le-feu;
- 4) une fois le cessez-le-feu en vigueur, retrait de toutes les forces étrangères dont la présence dans la région du conflit n'est pas prévue par les accords de Genève, et démantèlement des bases militaires.

J'ai reconnu alors, comme je l'ai fait ailleurs, que l'on ne peut espérer en arriver à un règlement du conflit si on demande à la même partie de faire toutes les concessions essentielles. Cette façon d'agir ne saurait s'appliquer qu'en cas de victoire ou de défaite militaire.

Si donc nous acceptons de reconnaître la cessation des bombardements pour ce qu'elle est, c'est-à-dire l'amorce d'une solution, le catalyseur du processus de règlement du problème vietnamien, nous devons aussi nous rendre compte qu'elle ne constitue qu'un membre d'une équation militaire qui demeurera insoluble tant que nous ne tiendrons pas compte de l'existence de l'autre membre. Toute tentative de règlement du conflit doit tenir compte à la fois des problèmes politiques et militaires étroitement liés dans cette région. Je le répète, le Canada est prêt en tout temps à prendre ses responsabilités au sein de la Commission internationale de Contrôle et à collaborer avec les autres membres de cette Commission pour amener les parties en cause dans le conflit vietnamien à la table des négociations et à aider par tous les moyens dont il dispose à ramener une paix juste et équitable au Vietnam.

COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

A une époque où notre Organisation éprouve de grandes difficultés à s'acquitter de sa tâche d'assurer la paix et la sécurité dans le monde, buts que lui assigne sa Charte, il est particulièrement réconfortant de constater que les Nations Unies jouent un rôle de plus en plus efficace dans les domaines du développement



économique et social. La faim, la maladie, la pauvreté et l'ignorance sont des menaces à la paix au même titre que les différends frontaliers et la discrimination raciale. Les Nations Unies réalisent continuellement des progrès en ces domaines et consacrent de beaucoup la plus grande partie de leurs ressources à assurer le progrès économique et social. Mais il est évident qu'il faut faire beaucoup plus. La mesure de notre succès à subvenir aux besoins les plus vitaux de tous les peuples du monde leur servira de critère pour juger nos actions. En effet, l'avenir des Nations Unies comme instrument efficace de collaboration internationale dépend du degré de succès qu'elles connaîtront dans l'élimination des différences flagrantes de niveau de vie qui existent aujourd'hui dans le monde.

Le Canada est pleinement conscient de la nécessité d'offrir une aide accrue à des conditions encore plus avantageuses que précédemment, et a en conséquence fortement accru ses programmes d'aide au développement. Alors que, malheureusement, la quantité de ressources offertes aux pays en voie de développement tend à demeurer stable, nous avons pris la décision d'accroître progressivement notre contribution au développement international jusqu'à ce qu'elle atteigne un pour cent de notre produit national brut en 1970-71. Nous tentons de plus d'améliorer la qualité de l'aide que nous offrons et nous attachons une importance particulière à l'expansion constante que connaît le Programme des Nations Unies pour le développement; le Canada est d'ailleurs l'un des pays qui contribuent le plus financièrement à ce Programme. Nous entendons aussi contribuer à l'amélioration de la situation financière de l'Association internationale de développement et nous espérons que cette Association disposera bientôt de fonds accrus à la mesure de ses besoins.

Parallèlement à nos efforts pour améliorer la collaboration internationale dans le domaine du développement, il nous faudra accorder toute l'attention nécessaire à la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui se tiendra sous peu à la Nouvelle Delhi. La réalisation la plus insigne de la C.N.U.C.E.D. jusqu'ici a été de permettre aux pays donateurs et aux pays bénéficiaires d'étudier en commun l'ensemble du processus du développement et de faire le lien entre ses aspects financiers et commerciaux. Le travail ainsi accompli nous a permis de comprendre le bien-fondé de ce principe fondamental voulant que le développement économique soit une entreprise conjointe dont le succès dépend de la coordination de l'action des pays donateurs et des pays bénéficiaires. Je suis convaincu que la conférence elle-même constituera un important pas en avant vers l'adoption de nouvelles mesures de collaboration internationale en ce domaine si important.

DES ARMEMENTS

Depuis mon discours à la XXIIe Session, il est survenu trois événements importants dans le domaine du contrôle des armes: 1) l'approbation du traité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique; 2) la conclusion d'un traité prohibant les armes

[Faint, illegible text in the left column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

[Faint, illegible text in the right column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]



nucléaires en Amérique latine; 3) la soumission par les Etats-Unis et l'URSS de projets de traités sur la non-prolifération des armes nucléaires lors de la réunion du Comité du Désarmement des Dix-huit puissances, le 24 août.

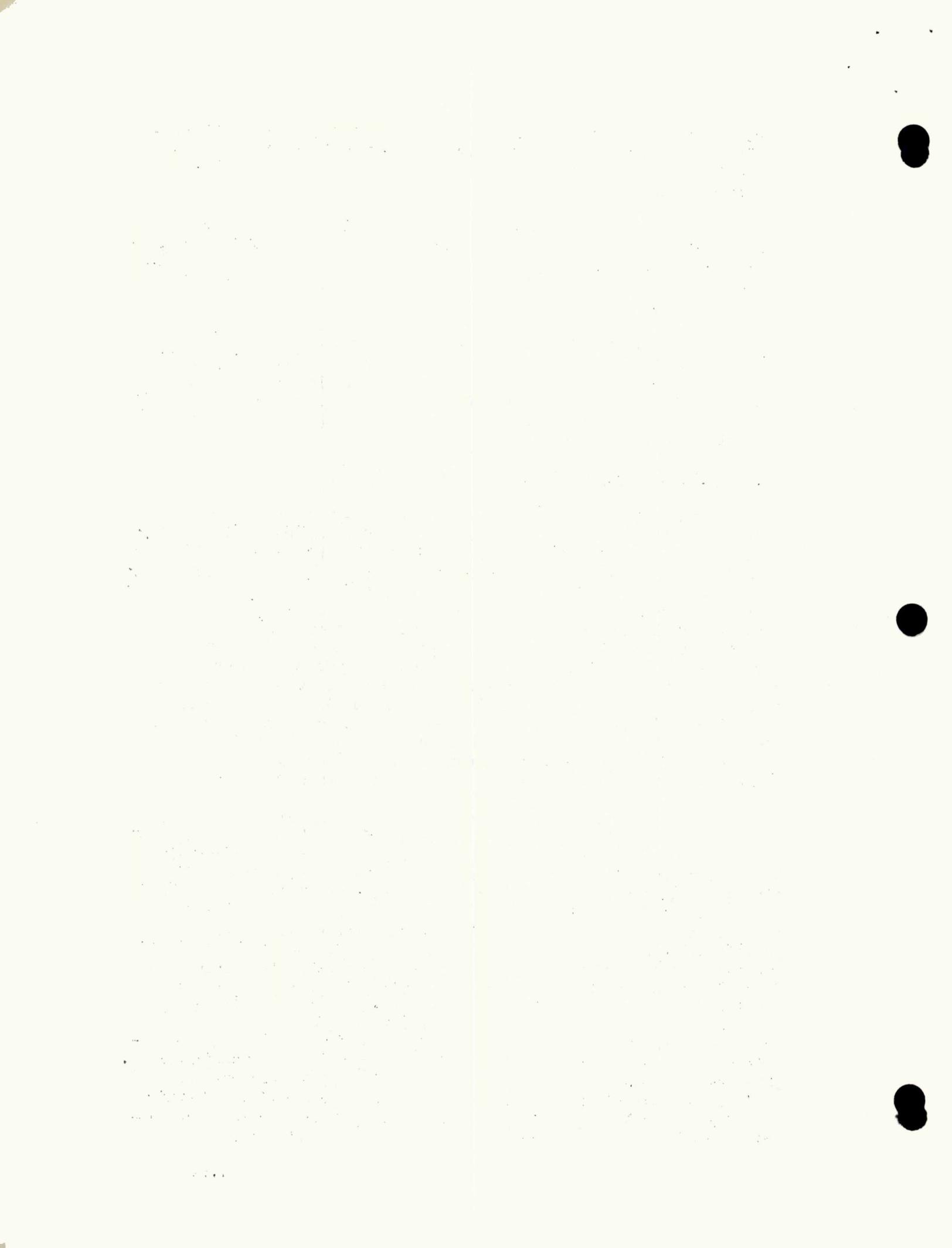
Le traité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sera bientôt en vigueur et constituera un fait acquis et d'une grande portée. Il s'agit là de l'une des plus grandes réalisations dans le domaine du contrôle des armes depuis la création des Nations Unies.

Je félicite les pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'avoir réussi à s'entendre pour former la première zone dénucléarisée dans le monde. Ce traité donnera, j'en suis convaincu, un nouvel élan aux négociations sur la non-prolifération des armes nucléaires, négociations qui se sont intensifiées à Genève et se poursuivront en cette Assemblée.

TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES

La conclusion d'un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est à la fois vitale, urgente et d'importance primordiale. J'exhorte cette Assemblée à faire passer dans la pratique au plus tôt sous forme de traité les résultats de plus de deux ans de discussions. Ce traité n'est peut-être pas une mesure destinée à amener le désarmement nucléaire, mais bien une étape vitale vers le contrôle des armes, condition préalable pour aboutir à un désarmement nucléaire et à un désarmement général. Il permettra de prévenir une nouvelle course aux armements nucléaires, de faire grandement diminuer les dangers de guerre nucléaire et de créer des conditions incitant les puissances nucléaires à s'attaquer au problème de la réduction de leur arsenal nucléaire. Loin de consacrer un monopole d'armes nucléaires, ce traité donnera naissance à des pressions internationales qui continueront de s'exercer sur les puissances nucléaires elles-mêmes pour les amener à prendre de nouvelles mesures de contrôle des armes nucléaires.

Nous sommes confiants que ce traité ne nuira ni aux accords de défense collective ni aux programmes nucléaires à des fins pacifiques des signataires non nucléaires. Au contraire, je crois que le traité encouragera le développement de programmes nucléaires à des fins pacifiques par les états non nucléaires. Toutefois, nous sommes fermement d'avis que le traité devrait interdire aux signataires non nucléaires de mettre au point des "explosifs nucléaires à des fins pacifiques". Il est impossible de distinguer la technologie militaire de la technologie civile en ce domaine, de même que la puissance dévastatrice d'une bombe nucléaire de celle d'une charge nucléaire utilisée à des fins pacifiques de creusage. Admettre l'utilisation des explosifs nucléaires à des fins pacifiques serait à mon avis créer une échappatoire dont pourraient se servir les états non nucléaires pour développer une technologie nucléaire à des fins militaires. Cela ne veut pas dire que les états nucléaires ne pourraient pas s'engager explicitement, par exemple en cette Assemblée, à fournir sur demande et à des conditions raisonnables, leurs services d'explosion nucléaire dès que cela sera techniquement réalisable.



Nous croyons aussi que les signataires non nucléaires devraient recevoir parallèlement des puissances nucléaires une assurance contre le recours au chantage nucléaire, et nous espérons que cette Assemblée adoptera des mesures en conséquence. Enfin, nous souhaitons que l'on trouve au plus tôt une formule de garantie acceptable à toutes les parties en cause. L'adoption d'une telle mesure aiderait considérablement à étendre les garanties internationales aux activités relatives à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et renforcerait les moyens actuels de contrôle des armes nucléaires.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ARMES NUCLEAIRES

Nous devrions recevoir d'ici deux à trois semaines le rapport du Secrétaire général sur les armes nucléaires auquel le personnel du Secrétaire général et plusieurs experts travaillent depuis six mois. Un tel rapport, fruit de connaissances profondes et d'une longue expérience, doit retenir l'attention de tous les états membres et de tous les peuples désireux de voir se développer d'une façon rationnelle un état de stabilité dans le monde.

CONTROLE DES ARMES CONVENTIONNELLES

Mon Gouvernement appuie le droit de tous les Etats à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer leur propre défense mais nous demandons à ceux qui fournissent et à ceux qui reçoivent ces armes de ne le faire qu'avec modération pour éviter que le déséquilibre dans l'armement ne favorise la naissance de nouveaux conflits. Les Etats-Unis ont proposé récemment que l'on tienne un registre de tous les envois d'armes au Moyen-Orient. Même s'il ne fournit pas lui-même d'armes au Moyen-Orient, le Canada croit que cette proposition est à la fois pratique, constructive et utile, et que les Nations Unies devraient offrir leurs bons offices pour qu'elle soit mise en pratique. Nous osons espérer que les importants fournisseurs d'armes à cette région l'étudieront sérieusement en collaboration évidemment avec leurs clients.

SYSTEME DE DEFENSE ANTI-MISSILES BALISTIQUES

J'aimerais maintenant parler d'une mesure spécifique de contrôle des armes qui, on croyait avoir raison de l'espérer, devait permettre aux puissances nucléaires d'en arriver à une entente dans un avenir rapproché. Il y a quelques mois, les Etats-Unis ont proposé à l'Union Soviétique de tenir des pourparlers destinés à limiter les systèmes d'armes nucléaires stratégiques offensives et défensives, et surtout le développement de systèmes de missiles anti-missiles. Les discussions n'ont pas encore débuté et nous croyons comprendre que l'Union Soviétique n'a pas donné suite aux efforts des Etats-Unis pour faire démarrer les pourparlers et continue à mettre au point une défense anti-missile pour Moscou. Les Etats-Unis ont annoncé récemment leur intention de se munir d'un armement léger et limité de défense contre la menace nucléaire que pourrait constituer la Chine au début des années 1970.

[Faint, illegible text covering the majority of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]

En tant que représentant d'une puissance moyenne qui se préoccupe énormément du désarmement et du contrôle des armes, je ne vois pas comment on peut espérer faire des progrès en ces domaines si les puissances nucléaires elles-mêmes ne sont pas disposées à discuter la limitation de leurs propres armements nucléaires. J'exhorte donc ces puissances à faire autant d'efforts pour en arriver à une entente sur des mesures d'auto-restriction qu'elles en font pour promouvoir le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Comme l'a si bien fait remarquer le Secrétaire à la Défense des Etats-Unis, c'est d'une course à la raison dont a besoin le monde et non pas d'une course aux armements.

DROITS DE L'HOMME

Nous aurons aussi à étudier cette année une importante proposition visant à créer le poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Je suis persuadé que la création d'un tel poste permettra une meilleure coordination et une meilleure application de la législation sur les droits de l'homme adoptée par les Nations Unies au cours des vingt dernières années.

Cette perspective et l'adoption récente par les Nations Unies du Pacte relatif aux droits de l'homme et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale placeront sous d'heureux auspices les célébrations de par le monde de l'année internationale des Droits de l'Homme en 1968. La conférence internationale sur les droits de l'homme qui se tiendra à Téhéran en avril fournira une excellente occasion de faire le point et de tirer parti de l'attention mondiale qu'elle recevra pour donner un regain de vigueur à la Déclaration universelle.

DOMAINES A ENVISAGER

J'aimerais en terminant énumérer un certain nombre de domaines de l'activité des Nations Unies qui, à mon avis, sont importants pour son avenir, mais qui ont été négligés, et d'autres où il reste, malgré nos efforts, beaucoup de travail à accomplir.

MAINTIEN DE LA PAIX

Mon Gouvernement s'est toujours activement intéressé à cette question, non seulement parce que le Canada fournit du personnel militaire et une aide financière aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis plusieurs années, mais aussi parce qu'il attache la plus grande importance au travail des Nations Unies en faveur du maintien de la paix et de la sécurité. Au même titre que plusieurs autres gouvernements, j'estime que nous pouvons prétendre parler de ce domaine en connaissance de cause. Mon Gouvernement regrette cependant que le Comité spécial des Opérations de maintien de la paix n'ait pu se réunir cet été malgré les progrès encourageants qui ont commencé à se manifester il y a quelques mois. Les événements récents au Moyen-Orient et ailleurs confirment notre opinion que cette Organisation a un rôle primordial à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for the company's financial health and for providing reliable information to stakeholders.

2. The second part of the document outlines the specific procedures for recording transactions. It details the steps from initial entry to final review, ensuring that all necessary information is captured and verified.

3. The third part of the document addresses the role of the accounting department in this process. It highlights the need for clear communication and collaboration between different departments to ensure the accuracy of the data.

4. The fourth part of the document discusses the importance of regular audits and reviews. It explains how these activities help to identify any discrepancies or errors and ensure that the records are up-to-date and accurate.

5. The final part of the document provides a summary of the key points and offers some concluding thoughts on the importance of maintaining accurate records. It reiterates that this is a fundamental aspect of good financial management.

6. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for the company's financial health and for providing reliable information to stakeholders.

7. The second part of the document outlines the specific procedures for recording transactions. It details the steps from initial entry to final review, ensuring that all necessary information is captured and verified.

8. The third part of the document addresses the role of the accounting department in this process. It highlights the need for clear communication and collaboration between different departments to ensure the accuracy of the data.

9. The fourth part of the document discusses the importance of regular audits and reviews. It explains how these activities help to identify any discrepancies or errors and ensure that the records are up-to-date and accurate.

10. The final part of the document provides a summary of the key points and offers some concluding thoughts on the importance of maintaining accurate records. It reiterates that this is a fundamental aspect of good financial management.

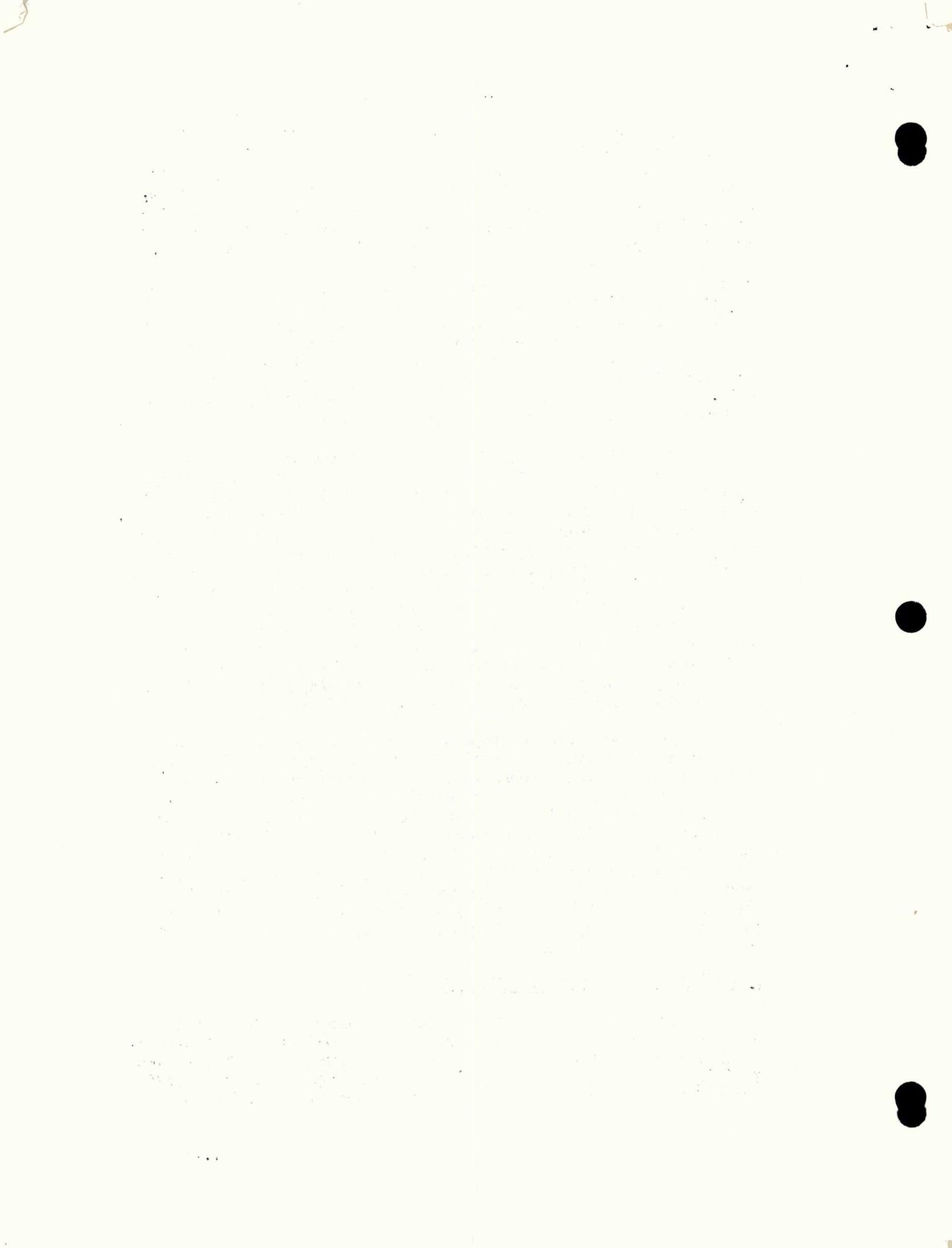
D'aucuns pourront prétendre que les problèmes sont si complexes et les divergences si profondes que les réunions du Comité spécial sont devenues quasi inutiles. Nous ne partageons pas cette opinion. Nous nous attendions à ce que le travail soit lent, car les questions à l'étude sont de celles qui peuvent amener plusieurs états membres à remettre en question leurs opinions les plus profondes sur la nature et les objectifs mêmes des Nations Unies. Nous ne pouvons nous permettre le luxe du cynisme. Il ne faut pas oublier que, lors de la dernière série de séances du Comité, plusieurs propositions concrètes furent mises de l'avant qui méritent d'être étudiées à fond. Je pense en particulier à la suggestion d'un barème spécial des quotes-parts pour le financement des opérations de maintien de la paix et aux propositions pour élaborer et coordonner les dispositions logistiques et autres nécessaires au maintien de la paix. Je me rappelle aussi qu'on a fait des propositions concernant le Comité d'état-major et le rôle qu'il pourrait jouer en ce domaine.

Nos raisons à l'appui de cette position sont confirmées par le résumé clair et convaincant qu'a fait le Secrétaire Général, dans son rapport final sur la Force d'Urgence des Nations Unies, du rôle essentiel joué par les forces de maintien de la paix en général. J'ai remarqué par exemple ce passage où il déclare que l'on ne peut s'attendre à ce que ces opérations soient organisées et préparées de la même façon qu'une opération militaire normale, et ses commentaires sur les problèmes que cela pose à l'ONU. Je suis porté à croire que nous devrions pouvoir compter, onze ans après avoir organisé la première force de maintien de la paix, tout au moins sur une organisation et une préparation que nous considérons, chacun de nous, normales en nos pays respectifs. Pour ne mentionner que deux points, signalons que l'entraînement devrait être uniformisé et l'équipement nécessaire disponible en cas de besoin.

Nul besoin d'être prophète pour prédire que les Nations Unies auront de nouveau à fournir des forces de maintien de la paix et des groupes d'observateurs lors de situations critiques. Voilà pourquoi il nous apparaît important d'établir un plan préalable. Même si les Nations Unies ne peuvent se mettre d'accord sur un programme de préparation, mon Gouvernement s'appliquera à étudier comment on pourrait améliorer ces opérations et nous avons l'intention de consulter à ce sujet les pays participants traditionnels. Nous voulons être certains, advenant le cas où le Canada serait de nouveau appelé à prendre part à l'une de ces opérations, et s'il juge possible et approprié d'y prendre part, qu'il soit en mesure de répondre à cet appel.

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

J'aimerais maintenant aborder brièvement un autre domaine de notre activité qui a trait au règlement pacifique des différends. Contrairement au problème du maintien de la paix, celui du règlement pacifique des différends a été, à mon avis, trop longtemps négligé par cette Assemblée et j'ai été heureux de prendre connaissance



des considérations convaincantes du Secrétaire général dans l'introduction de son rapport annuel. Le règlement pacifique des différends constitue l'une des idées maîtresses de la Charte et une technique essentielle de la diplomatie moderne. Il est facile d'admettre ce concept mais bien plus difficile de suggérer aux états des moyens de le mettre en oeuvre. Il serait illusoire de s'attendre à ce que les différends se règlent toujours pacifiquement parce qu'on s'est mis d'accord sur des méthodes de règlement pacifique. Je ne soulève donc pas cette question sur l'hypothèse que les bonnes intentions suffisent. Au contraire, j'estime que nous devons examiner à fond les moyens de règlement utilisés par notre Organisation dans le passé pour déterminer leur efficacité et en recommander d'autres au besoin. A ce sujet, je dois féliciter le Gouvernement des Pays-Bas pour le travail d'établissement des faits qu'il a accompli à ce sujet. Si la discussion de ces propositions peut aboutir à des résultats constructifs, nous aurons alors fait le premier pas vers la révision de nos moyens d'action dont j'ai parlé plus tôt.

REUNIONS DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES AU CONSEIL DE SECURITE

Puis-je suggérer que nous acceptions et suivions la proposition du Secrétaire général de réunir périodiquement le Conseil de Sécurité en vertu de l'Article 28 de la Charte et en particulier qu'une réunion au niveau des Ministres des Affaires étrangères ait lieu au cours de la XXIIe Session pour profiter de la présence d'un grand nombre d'entre eux aux Nations Unies. Le Secrétaire général a révélé qu'il aurait un ordre du jour provisoire à suggérer pour une telle réunion, et j'ose espérer qu'on lui permettra de le faire. Il faut faire l'impossible, d'ici la fin de la Session, pour trouver des solutions aux problèmes auxquels nous avons à faire face.

CHYPRE

J'aimerais signaler à cet égard les rencontres qui ont eu lieu récemment entre les chefs de gouvernement de Grèce et de Turquie sur la question de Chypre et les mesures adoptées sur l'île en vue de faciliter le retour à la vie normale. Mon Gouvernement considère encourageante cette manifestation d'une volonté d'en arriver à une solution pacifique. Le Canada a toujours insisté sur le rapport étroit qui devrait exister entre le maintien de la paix et la recherche de solutions permanentes aux différends internationaux. Je souhaite donc que ces négociations reprennent au plus tôt et qu'on s'applique à en venir à un accord.

UNIVERSALITE

Mon Gouvernement estime aussi, M. le Président, que nous devons tenter d'en arriver à ce que toutes les nations soient représentées au sein de cette Organisation, même si nos chances d'atteindre ce but semblent faibles. Je répéterai ce que j'ai dit l'an dernier à ce sujet: "si l'Organisation désire répondre aux grands espoirs qu'on a placés en elle, il faut que toutes les nations et spécialement celles qui, comme la Chine continentale, comprennent une proportion importante

[Faint, illegible text covering the majority of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]



de la population du globe, soient représentées ici." J'ai alors expliqué ce que nous considérons comme base raisonnable et juste solution pour le règlement du problème de la représentation de la Chine continentale à l'ONU. Quoique nous ayons été déçus par l'accueil réservé à nos suggestions, nous persistons à croire qu'elles constituent une solution juste et raisonnable au problème de la représentation de la Chine. J'espère aussi que la question des relations entre les Nations Unies et les états non membres sera réexaminée et j'accepte la suggestion qu'a fait le Secrétaire général dans son rapport annuel quant au statut d'observateur.

CONCLUSIONS

Me permettez-vous en terminant, Monsieur le Président, de faire brièvement allusion aux célébrations du Centenaire qui se terminent en mon pays. L'EXPO 67, qui se tient à Montréal, a pour thème "Terre des Hommes". L'Expo a renouvelé la confiance des Canadiens en leur capacité d'accomplir de grandes choses en travaillant ensemble et de régler eux-mêmes leurs propres problèmes. Cette réalisation a enthousiasmé nos nombreux visiteurs, a contribué à leur révéler l'unité de l'homme et sa diversité, ses buts communs et son génie créateur. L'Expo a illustré par son dessein comment les modes de vie et la fierté nationale de chacun peuvent s'insérer dans un plus grand ensemble, servir au bien commun. Telle doit aussi être la première tâche de notre Organisation: réconcilier des intérêts nationaux divergents dans le sens du bien commun défini pour tous dans la Charte.

